



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Photographes-pigistes-livres-a-eux-memes-rompre>

# Photographes pigistes livrés à eux-mêmes : rompre le mur du silence

- Les journalismes - Métiers et fonctions - Le photojournalisme -



Date de mise en ligne : vendredi 11 août 2017

## Description :

Communiqué intersyndical.

---

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

---

### **Nous publions un communiqué intersyndical (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes).**

William Roguelon, reporter-photographe pigiste français, a été grièvement blessé à Sloviansk (non loin de Donetsk) par des tirs de mortiers venant de l'armée ukrainienne alors qu'il était en reportage dans le Donbass, la région sécessionniste située à l'est de l'Ukraine en mai 2014.

Il se trouvait avec le journaliste italien, Andrea Rocchelli, et le défenseur des droits de l'homme russe, Andreï Mironov. Ces deux derniers sont morts, tués par des obus.

William Roguelon, parti sans couverture assurantielle, a dû se débrouiller seul pour rentrer en France, se faire soigner à ses frais, abandonné par ses commanditaires.

Depuis, le pigiste se heurte à un mur du silence, alors qu'il a été visé par les tirs de la Garde nationale ukrainienne en faisant son métier.

« *Nous avons été visés en tant que journalistes, les tireurs savaient que nous étions journalistes. À quatre reprises, nous avons essuyé des tirs nourris de kalachnikovs, puis de mortiers qui cherchaient à nous tuer. Il y avait soixante-dix journalistes dans la ville, tout le monde savait qu'on était journalistes* », a expliqué à l'AFP William Roguelon qui précise avoir eu les autorisations de travailler.

Notre collègue a tout perdu depuis et a dû abandonner le métier de journaliste.

Aujourd'hui, il a intenté plusieurs actions en justice pour obtenir réparation du grave préjudice subi. Il a déposé plainte au pénal à Bordeaux - où il réside - pour « tentative d'homicide volontaire », sans avoir pour l'heure de réponse, alors qu'un fait nouveau est intervenu, à savoir l'arrestation en Italie, dans le cadre de l'enquête sur le décès d'Andrea Rocchelli, de l'auteur présumé des faits, Vitaliy Markiv, un Italo-Ukrainien de 27 ans, ancien commandant de la garde nationale ukrainienne.

Parallèlement, le photographe a saisi la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (Civi) qui a déclaré sa demande recevable.

Pour les syndicats français, membres de la FIJ, le cas de ce collègue constitue un exemple hélas symbolique des conditions de travail des journalistes pigistes sur les terrains de guerre. Ils sont souvent contraints de prendre des risques sans garantie de couverture sociale de la part des éditeurs, sans contrats établissant le lien de subordination pour tenter de produire et vendre leurs photos, textes et vidéos. Ils risquent leur vie, là où les rédactions hésitent à envoyer des permanents.

Cette situation ne peut perdurer. La profession doit prendre ses responsabilités et fournir la même couverture aux pigistes qu'aux permanents et l'Etat doit en être le garant.

Par ailleurs les syndicats français et la FIJ exigent que les Etats, milices ou autres qui s'en prennent aux journalistes doivent être poursuivis sans relâche en accord avec les recommandations de l'ONU. Les crimes contre les journalistes ne doivent pas rester impunis.

## Photographes pigistes livrés à eux-mêmes : rompre le mur du silence

---

Dans le cas présent de notre collègue William Roguelon, les syndicats français appellent à la solidarité en actes (aides juridiques et matérielles). Ils demandent au Festival Visa pour l'image de lui donner la parole afin de porter témoignage.

Le cas de William Roguelon est hélas emblématique de la situation des reporters-photographes en zone dangereuse et il pose le problème de l'avenir d'une qualification de journalistes déjà bien malmenée par la politique des grands groupes de médias français pour qui l'image n'est plus qu'un supplément d'âme.

Les syndicats français se proposent de se rapprocher de leur homologue italien pour se porter partie civile dans le procès intenté à l'auteur du tir et obtenir une juste réparation du préjudice causé à William Roguelon.

Enfin, ils en appellent à la solidarité avec notre confrère afin que tombe le mur du silence dans ce cas comme dans d'autres.

*Le 02/08/2017*

**SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes**

Source : [site du SNJ-CGT](#).

**Post-scriptum** (11 août, 19h) : Monsieur J-F. Leroy, directeur de Visa pour l'image, nous a adressé une mise au point dans laquelle il déplore que les syndicats ne lui aient pas directement présenté la demande qui figure dans ce communiqué avant sa publication.